



8 mars 2018

Communiqué de presse

Cas d'influenza aviaire dans un élevage de canards à Legé : le troupeau a été abattu et des mesures de désinfection de l'élevage vont débiter.

Pour éviter la diffusion du virus influenza aviaire entre les exploitations, un plan de dépistage avant tout mouvement de palmipèdes a été mis en place par la direction générale de l'alimentation (ministère de l'agriculture et de l'alimentation).

Dans le cadre de cet autocontrôle, il a été mis en évidence la présence d'un virus influenza aviaire de gène H5 dans un élevage de 16600 canards à Legé.

Des mesures de prévention ont été prises afin d'éviter la dissémination du virus à d'autres élevages. Une zone de restriction temporaire des mouvements de volailles a été mise en place par la préfète de la Loire-Atlantique dans un périmètre de 1 km autour de l'exploitation qui comprend une partie des communes de Legé et Corcoué sur Logne. Deux exploitations de volailles sont également présentes dans cette zone. Cette restriction pourra être levée 21 jours après l'abattage si aucune autre suspicion n'est détectée dans cette zone.

L'abattage du troupeau est intervenu le 7 mars 2018 et les mesures de désinfection de l'élevage vont débiter.

Ce foyer n'a aucun lien avec les épizooties dues aux virus hautement pathogènes H5N1 et H5N8 qui ont sévi en 2016 et 2017 dans le Sud-Ouest de la France et dans d'autres pays européens.

L'identification de ce virus, sans menace pour l'homme, n'a pas de caractère exceptionnel et sa circulation est connue.

La mise en évidence de ce virus rappelle l'importance de l'application stricte de mesures de biosécurité dans les productions animales, et en particulier aux niveaux de l'élevage et du transport des animaux.

Contact presse :

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service de la communication interministérielle (SCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr

[@prefet44](https://twitter.com/prefet44)